

## Règlement Vide Grenier 2025

### Comment s'inscrire ?

Exclusivement via le site internet : <https://www.mybrocante.fr/m/9409/home> .  
L'ensemble des champs du formulaire d'inscription sont à remplir, le paiement se fera en ligne. Vous devez vous inscrire avant le 14 septembre 2025.  
Une confirmation par courrier électronique vous sera envoyée par la suite.  
Cette confirmation contiendra l'ensemble des informations de votre réservation ainsi que l'entrée à laquelle vous devrez vous présenter.  
Vous devez vous munir de cette confirmation lors de votre arrivée sur le vide grenier le 21 Septembre 2024.  
Attention, toute inscription intervenant après le 14 septembre 2025 ne sera pas prise en compte et ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation de votre part.  
Pour les retardataires, vous avez toujours la possibilité de vous présenter le matin, un emplacement parmi ceux laissés libres vous sera attribué.  
Dans tous les cas, aucune réservation ne se fera par téléphone. Tout dossier d'inscription incomplet même réglé ne pourra être accepté.

**Aucun remboursement ne sera effectué, même en cas de pluie ou tout autre motif sauf annulation de la part de l'amicale des écoles.**

### Généralités

Pour votre inscription vous devrez bien sûr respecter quelques règles nécessaires à une bonne organisation.

Pour cela il faut impérativement que le nom qui sera saisi soit celui de la personne qui se présentera le matin du vide grenier, sans quoi nous serons dans l'incapacité de vous retrouver sur nos listes d'inscrits.

Vous remplirez tous les champs, c'est important car nous devons fournir une liste d'exposants avec leurs coordonnées complètes à la préfecture du département.

La réservation des emplacements se fait donc à l'unité, c'est-à-dire qu'un emplacement mesure 4m de long sur 2m de large, ces 8m<sup>2</sup> représentent un emplacement. Nous prenons soin lors du traçage à faire des emplacements égaux aux mesures précédemment citées mais il peut arriver que certains soient hors normes en raison de l'endroit où ils se trouvent. Des parkings seront aménagés tout autour du vide grenier ou vous pourrez très facilement vous y garer lorsque votre stand sera installé.

Nous rappelons que les **véhicules et remorques sont interdits** sur les zones d'exposition du vide grenier, en dehors des parkings mis à disposition, sauf pour les personnes à mobilité réduite (sur présentation d'un justificatif).

Vous pourrez bien sûr vous restaurer sur place et profiter de saucisses, merguez frites, de nos croissants du matin et viennoiseries de l'après-midi.

L'accès au vide grenier se fait par 2 entrées (Le numéro vous sera communiqué dans la confirmation), selon la zone dans laquelle vous serez affecté (voir plan au verso). Une signalisation sera mise en place dans toute la commune.

### **Règlement du vide grenier :**

Soyez vigilant au numéro d'entrée qui vous sera attribué car si vous vous dirigez vers une entrée qui n'est pas la vôtre, vous risquez fort probablement d'être redirigé et donc de perdre beaucoup de temps. Les emplacements réservés encore inoccupés après 9h30 seront réattribués.

Dans le souci de vouloir préserver l'esprit des vides greniers, nous refusons les professionnels, brocanteurs, artisans, les camelots et commerces de restauration, cet alinéa sera stipulé sur l'arrêté préfectoral et sera surveillé de très près par les organisateurs. Nous nous réservons le droit de contacter la gendarmerie en cas de doute quant à la marchandise qui serait vendue sur les stands, nous sommes également très vigilants à d'éventuelles manipulations de fausse monnaie et déconseillons aux visiteurs de payer par chèque.

Les exposants devront respecter l'espace qui leur sera imparti en évitant de déborder sur l'espace d'autrui.

Nous déclinons toute responsabilité si des vols venaient à être commis sur le vide grenier mais pourrions toutefois faire intervenir le policier municipal.

Enfin, afin que cette manifestation se termine bien, nous vous demandons de commencer à ranger votre stand pour démarrer l'évacuation de la commune vers 17h30.

**Vos invendus ou objets cassés ne sont pas nos ordures, merci également de les emmener avec vous, ou au moins de les réunir et de les déposer dans la benne prévue à cet effet afin de réduire le travail du lundi matin.**

En espérant répondre à toutes vos exigences pour que votre journée parmi nous se passe de la meilleure manière qui soit, Les membres de l'association de « L'amicale des écoles » vous souhaitent un bon vide grenier à Raudin.